



**DROIT & PROCEDURE**  
**ASSEMBLEE GENERALE DU LUNDI 6 DECEMBRE 2021**  
**RAPPORT D'ACTIVITE DU PRESIDENT POUR 2021**

Chers Amis membres de l'association Droit & Procédure,

Chers Confrères,

Merci à tous d'être fidèles à ce moment important dans la vie de notre association qu'est notre assemblée générale annuelle.

Il ne vous aura pas échappé qu'à l'issue de notre assemblée générale de l'an dernier, votre conseil d'administration a connu un moment d'égarement qui l'a conduit à me faire l'honneur de me désigner pour succéder à Muriel Cadiou à la tête de notre association.

C'est ce qui me vaut l'autre honneur de me trouver devant vous ce soir, avec pour mission de vous rendre compte des activités de notre association pendant l'année qui s'achève.

Je vous propose de faire cela en deux temps.

D'abord passer en revue nos activités de l'année, puis les mettre en perspective et vous dire un mot des orientations qui pourraient être les nôtres pour l'année qui va s'ouvrir.

Vous allez voir que nous n'avons pas chômé en 2021.

Ce passage en revue de nos activités va peut-être vous paraître fastidieux, mais il me semble qu'il est important pour que nous mesurions tous l'ampleur de ce que notre association accomplit.

Et je crois aussi que c'est l'occasion d'exprimer notre reconnaissance à tous ceux qui ont investi leur temps et leur énergie pour que ces activités existent.

#### 1. Commençons par les formations organisées par Droit & Procédure

Nous avons commencé notre cycle de formations de l'année par la matinale du 31 mars sur le thème de « *L'expertise sans juge à tout moment* », pour laquelle nous sommes redevables à notre ancien président Emmanuel Jullien et à Hervé Regnault, avocat et membre de votre conseil d'administration.

Cette matinale a été un succès remarquable puisque 125 personnes se sont connectées pour y participer.

65 % des réponses au questionnaire de satisfaction ont jugé cette formation excellente.

Je ne résiste pas au plaisir de citer l'un des commentaires : « j'ai beaucoup appris, tant les interventions étaient pertinentes, riches claires et précises ».

Puis le 9 avril, en co-organisation avec l'EFB, nous avons donné une formation sur la réforme de la procédure civile, avec pour sous-titre « *maîtriser les nouveautés et acquérir les bons réflexes* », formation assurée par Marguerite Aynès, Hervé Regnault et Alexandre de Jorna, tous trois membres de votre conseil d'administration.

Puis le 6 mai, nous avons tenu une conférence-débat sur le thème « *Procédures d'urgence : aspects pratiques et d'actualité* », avec les interventions de Mme Emmanuelle Proust, première vice-présidente adjointe au Tribunal judiciaire de Paris, M. Malik Chapuis, juge des référés au Tribunal judiciaire de Paris, Charles Simon, avocat et membre de votre conseil d'administration, et Hélène Cousté et Benoît Javaux, tous deux avocats et membres de notre association.

À nouveau un remarquable succès, puisque nous avons 255 participants effectifs et une très large majorité de commentateurs jugeant que la qualité de la formation était excellente.

Puis le 9 juin, une conférence débat sur « *L'évolution du fonctionnement des chambres civiles du tribunal judiciaire de Paris* », avec les interventions de M. le Président Stéphane Noël, de M. Michaël Haravon, magistrat chargé de mission pour les affaires civiles au tribunal judiciaire de Paris, M. Michel Subra, directeur de greffe adjoint, Mme Alexandra Aumont, avocate, membre du conseil de l'Ordre et membre de notre association, et Charles Simon.

Là aussi, des retours particulièrement élogieux, surtout sur les présentations faites sur le nouveau système de prise de date au Tribunal judiciaire.

Puis le 18 juin, les désormais célèbres Ateliers de Procédure Civile, qui en quelques années se sont imposés comme le temps fort de l'année en matière d'actualité des questions de procédure civile, et que nous organisons avec l'université Paris Nanterre, la cour d'appel de Paris, l'ENM et nos amis de la Gazette du Palais.

Sous la direction de notre fidèle et précieuse amie Mme la professeure Soraya Amrani-Mekki, membre de notre association, et de notre ancien président Emmanuel Jullien, tous deux membres de notre comité scientifique, ces ateliers ont rassemblé 225 participants pour écouter les intervenants, que je mentionne dans l'ordre du programme :

Mme la professeure Soraya Amrani-Mekki ;

M. Jean-Michel Hayat, premier président de la cour d'appel de Paris ;

M. Edouard de Leiris, conseiller référendaire à la Cour de cassation ;

M. François Ancel, président de la chambre commerciale internationale de la cour d'appel de Paris ;

Mme Christine da Luz, présidente de chambre à la cour d'appel de Paris ;

Mme la professeure Natalie Fricero ;

Mme Élodie Valette, avocate et membre de votre conseil d'administration ;

Mme Nicole Cochet, première présidente de chambre à la cour d'appel de Paris ;

M. Emmanuel Jullien, avocat et ancien président de notre association ;

Monsieur Michaël Haravon, magistrat chargé de mission pour les affaires civiles au tribunal judiciaire de Paris ;

Mme Emmanuelle Proust, première vice-présidente adjointe au tribunal judiciaire de Paris.

Je regrette de ne pas pouvoir citer ici tous les commentaires des participants, car ce serait un peu long et surtout je risquerais de froisser la modestie de ceux que je viens de citer.

J'en ai sélectionné deux, qui résument tous les autres : « Instructif et parfaitement organisé » ; « A refaire l'an prochain ou avant si l'actualité le commande ».

Puis le 22 juin, nous avons tenu une conférence débat sur « *Le contentieux des honoraires* », sous la direction de nos deux anciens présidents Daniel Paquet

et Antoine Genty, avec les interventions expertes de Mme Laurence Bedossa, avocate et directrice du service de la fixation des honoraires, de Daniel Paquet et d'Antoine Genty.

Encore une fois, éloges unanimes des participants, dont je ne cite qu'un seul commentaire : « Formation très précieuse sur le plan de la procédure à adopter. Bravo ! ».

Puis en juillet, Droit & Procédure a participé intensément à l'édition 2021 de Campus, avec :

- une formation sur la procédure d'appel par MM. Stéphane Fertier, membre de l'association, et Maurice Bencimon, membre de votre conseil d'administration ;

- une formation sur la mise en état par Élodie Valette et Alexandre de Jorna, tous deux membres de votre conseil d'administration,

- une nouvelle édition de notre formation sur l'évolution des chambres civiles du tribunal judiciaire de Paris, avec la participation de Muriel Cadiou, ancienne présidente de notre association, et à nouveau M. le président Stéphane Noël, M. Michaël Haravon, Mme Alexandra Aumont et Charles Simon,

- et une formation sur l'actualité des procédures civiles d'exécution dirigée par Julie Couturier, ancienne présidente de notre association et notre bâtonnière dans quelques jours, et M. Sylvain Dorol, huissier de justice et membre de notre association.

Après l'été, nous sommes repartis en force avec, le 17 septembre, la journée des Ateliers des Voies d'Exécution, deuxième édition de cette formule placée sous la direction de Mme la professeure Soraya Amrani-Mekki et d'Alexandre de Jorna, que nous avons organisée avec nos amis de l'AAPPE, les commissaires de justice et les éditions Lextenso.

Ces ateliers se sont tenus à l'auditorium de la maison du barreau, uniquement en présentiel, avec 157 participants inscrits.

Nous avons eu là aussi des intervenants aussi prestigieux que talentueux, que je cite dans l'ordre du programme :

Mme la professeure Soraya Amrani-Mekki ;

Mme Isabelle Faivre, avocate et présidente de l'AAPPE ;

Mme Christine Vallès, huissier de justice et secrétaire nationale du bureau de la chambre nationale des commissaires de justice ;

Monsieur Cyril Cardini, conseiller référendaire à la Cour de cassation ;

Mme Anne-Gaëlle Dumas, conseillère référendaire à la Cour de cassation ;

M. Thomas Habu Groud, maître de conférences à l'université de Paris-Nanterre ;

M. Alexandre de Jorna, avocat et membre de votre conseil d'administration ;

M. Cyril Roth, premier vice-président adjoint au tribunal judiciaire de Paris et depuis lors membre de notre association ;

M. le professeur Claude Brenner, professeur à l'université Paris II ;

M. Frédéric Kieffer, avocat et président d'honneur de l'AAPPE ;

M. Joël Mazure, huissier de justice à Paris ;

Mme Florence Gainot, vice-présidente au tribunal judiciaire de Paris ;

M. le professeur Rudy Laher, professeur à l'université de Limoges et depuis lors membre de notre association ;

M. Laurent Dubois, huissier de justice à Villepinte ;

M. Emmanuel Joly, avocat et président d'honneur de l'AAPPE.

Et pour ne citer que deux des commentaires des participants : « excellente formation, avec des intervenants de qualité et des échanges riches » ; « très intéressante formation. Vivement la prochaine édition ».

Nous nous sommes arrêtés là pour cet automne et pour ce qui concerne nos formations, puisque la conférence débat que nous avons programmée sur le thème du financement des contentieux a dû être reportée au premier trimestre de l'année prochaine.

2. Mais nous ne nous sommes pas arrêtés là en ce qui concerne nos activités ; écoutez plutôt car cela va vous donner une idée de l'ampleur du champ d'action et du rayonnement de notre association.

- Depuis plus d'un an, Droit & Procédure participe à un groupe de travail destiné à la rédaction d'un livre blanc sur l'évolution de la justice commerciale, groupe de travail présidé par Mme Nathalie Dostert, Vice-Présidente honoraire et Présidente de la chambre de droit de la concurrence du tribunal de commerce de Paris.

L'association est représentée dans ce groupe de travail par Élodie Valette et Jean-Yves Garaud, tous deux membres de votre conseil d'administration, et par Philippe Métais, avocat et membre de l'association.

Ce travail touche à sa fin puisque nous attendons la publication de ce livre blanc pour le début de l'année prochaine.

- Pendant plus d'un an également, Droit & Procédure a participé à un groupe de travail sur l'élaboration d'un guide de procédure devant les chambres internationales du tribunal de commerce et de la cour d'appel de Paris, groupe

de travail dirigé par M. François Ancel, président de la chambre commerciale internationale de la cour d'appel de Paris.

Ce groupe a travaillé en premier lieu sur l'élaboration d'une version française du guide pratique des procédures devant les chambres internationales, puis a produit une version anglaise, et le tout a reçu une consécration officielle avec la publication du guide, pour laquelle la cour de Paris a organisé une réunion spéciale le 16 novembre dernier.

La contribution de l'association a été assurée par Valence Borgia, membre de votre conseil d'administration, Émilie Vasseur et Hélène Cousté, ainsi que par Jean-Yves Garaud, membre de votre conseil d'administration, Jacques Bouyssou et Benoît Javaux.

Vous trouverez ce guide facilement sur le site internet de la cour d'appel de Paris.

- Nous avons aussi été sollicités par l'EFB pour participer au groupe de réflexion qu'elle a mis en place sous l'autorité de son directeur, M. Gilles Accomando, pour travailler sur la définition des futurs contenus de l'offre de formation permanente de l'EFB.

Notre association y est représentée par Élodie Valette, Alexandre de Jorna et Charles Simon, tous trois membres de votre conseil d'administration.

- Nous avons été sollicités par le tribunal pour participer à une table ronde sur la réforme de la prise de date en présence du garde des sceaux, table ronde à laquelle l'association a été représentée par Alexandra Aumont, notre ancien président Stéphane Lataste et Charles Simon.
- Nous avons encore été sollicités par l'ENM et l'EFB pour conduire avec ces deux écoles un cycle de formation sur le nouveau droit des sûretés issu de l'ordonnance du 15 septembre 2021.



Ce cycle de formation devrait se tenir en mars prochain, avec pour notre association les interventions d'Élodie Valette, Jacques Guillemin et Alexandre de Jorna, membres de votre conseil d'administration.

- Puis nous avons été sollicités par le groupe de travail sur la justice civile présidé par M. le président Stéphane Noël dans le cadre des états-généraux de la justice, devant lequel notre association est intervenue en octobre en la personne d'Alexandre de Jorna et votre serviteur.
- Et sur le même thème, notre association a été récemment sollicitée par le cabinet du garde des sceaux pour être entendue, aux côtés de Mme la bâtonnière élue, par la conseillère chargée des affaires civiles et de la prospective.

Cette audition est prévue pour la semaine prochaine.

- Nous avons été encore sollicités par les éditions Lefebvre-Dalloz pour participer au nom de l'association au comité stratégique avocats, dont l'objet est de réfléchir aux aspects d'exercice professionnel, de gestion et de stratégie du développement de la profession d'avocat.
- Nous avons enfin intensément participé à la rédaction de la troisième édition du Réflexe Procédure Civile, aux éditions Lextenso, ouvrage dirigé par Mme la professeure Soraya Amrani-Mekki et où scintillent les contributions de Marguerite Aynès, Julie Couturier, Élodie Valette, Maurice Bencimon, Alexandre de Jorna, Savinien Grignon-Dumoulin, Emmanuel Jullien, Philippe Métais, Jacques Pellerin, Dominique Piau et Olivier Saumon, tous membres de notre association.
- Et comme toujours, nous avons été au service de l'Ordre des avocats pour contribuer par nos suggestions à la préparation des observations que l'Ordre a pu adresser à la chancellerie sur des projets de texte en matière de procédure.

Ajoutez à cela huit réunions de votre conseil d'administration, une réunion de votre comité scientifique et de très nombreux échanges avec des magistrats, avocats, professeurs, greffiers, huissiers, éditeurs et d'autres associations professionnelles, et vous aurez une idée de ce que représente l'activité de notre association dans le monde judiciaire.

À ce point de mon propos, je crois qu'il est juste de s'arrêter un instant pour dire à tous ceux qui ont investi leurs idées, leur temps et leur énergie dans les activités de notre association, notre reconnaissance pour le travail accompli et notre espoir que l'exemple qu'ils donnent suscite des vocations pour venir travailler avec nous, parmi nos autres membres et au-delà de nos membres.

Alors à partir de là, où voulons nous aller ?

Nous avons une base solide.

Nos adhérents sont toujours plus nombreux : une augmentation de presque 5 % cette année, ce qui donne au 30 novembre, 549 membres de Droit & Procédure.

Les présidents et membres du conseil d'administration qui se sont succédé ces dernières années ont fait que l'association a dépassé le stade de la société savante, comme disait le bâtonnier Farthouat, pour devenir une institution dynamique et ouverte, reconnue dans la famille judiciaire comme un lieu d'expertise, de dialogue et de créativité.

Nous avons déjà une idée de ce que sera notre programme d'activité en 2022 :

- nous commencerons par une conférence débat sur le financement du procès par les tiers,
- nous prévoyons ensuite une conférence débat dont le titre n'est pas encore arrêté mais qui portera sur les idées nouvelles que l'on peut examiner pour

améliorer le fonctionnement de notre justice, parmi lesquelles des questions portant sur la gratuité, sur le traitement des flux et sur la mise en état.

- nous prévoyons ensuite une double conférence débat sur les difficultés d'exécution, où nous aborderons les zones de risque que constituent le surendettement, les procédures collectives, l'immunité des Etats étrangers et l'impact des saisies pénales.

- nous pointerons ensuite notre microscope sur la question de la licéité de la preuve, qui fera l'objet d'une conférence débat.

- puis nous examinerons dans une conférence débat l'impact des normes européennes sur le procès civil.

Naturellement, nous restons à l'écoute de vos suggestions, et ce programme d'activité est susceptible de changer en fonction de l'actualité.

Mais au-delà de ce programme d'activité déjà bien fourni, il me semble que nous avons deux défis devant nous :

Le premier est de savoir gérer notre succès.

C'est évidemment formidable de mettre le cap sur les 600 membres, mais ce nombre ou n'importe quel autre ne peut pas être une fin en soi.

Il faut que nous trouvions ensemble les moyens pour que nos adhérents se sentent véritablement membres d'une association dans laquelle ils ne sont pas cantonnés à une attitude passive, dans une forme de consumérisme, mais dans laquelle ils veulent et peuvent jouer un rôle actif, ne serait-ce qu'en étant des forces de proposition d'activités, de sujets d'étude, de modification des textes ou de prise de position de l'association.

Je saisis donc l'occasion qui m'est donnée de m'adresser à vous pour vous encourager à ne pas hésiter à communiquer avec les membres de votre conseil

d'administration sur tous ces sujets, ne serait-ce que pour alerter sur telle ou telle difficulté que vous rencontrez en pratique.

Les coordonnées de chacun sont en accès libre sur le site internet de l'association.

J'ajoute que nous sommes entre membres de Droit & Procédure, par conséquent, nos échanges peuvent être libres et simples, et ce que nous perdrons en formalisme, nous le gagnerons en efficacité, alors n'hésitons pas.

Notre deuxième défi s'inscrit dans l'actualité, plus précisément dans le malaise qu'expriment de plus en plus clairement et fortement les magistrats de notre pays.

Dans cette salle, nous savons tous peu ou prou de quoi il retourne.

Des magistrats surchargés et intellectuellement peu disponibles, nous en avons tous rencontré.

Et des réformes de procédure inefficaces, voire bâclées, nous en avons tous vu.

Et au total, cette justice qui ne tourne plus rond, nous la voyons au quotidien.

Mais nous voyons aussi ces parties de l'institution judiciaire qui tournent bien, le plus souvent grâce à l'ingéniosité, l'engagement et la rigueur de présidents de chambre, de greffiers et aussi d'avocats.

Il n'empêche que par-dessus tout cela, il semble flotter une sorte de sentiment de modèle presque à bout de souffle, dans lequel certaines parties de notre procédure se sont peu à peu muées en des sortes de chorégraphies vides de sens, ou en tout cas bien éloignées de ce que voulaient les rédacteurs du code qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1976.

Pour ne prendre qu'un exemple, mesurez la différence entre ce que devait être la mise en état des affaires selon les idées qui ont inspiré la naissance du juge de la mise en état à partir de 1965 et ce qu'elle est devenue aujourd'hui.

Il me semble donc que nous manquerions à notre devoir si nous ne prenions pas notre place dans les débats qui vont occuper la famille judiciaire dans les mois et années qui viennent, et où il devra être question de rendre notre justice plus simple et plus efficace ; je veux dire, vraiment plus simple et vraiment plus efficace, pas seulement dans le titre que l'on donne aux textes de procédure.

Là aussi, nous aurons besoin de toutes les ressources de notre association pour apporter des contributions utiles ; à la hauteur de la réputation de Droit & Procédure ; par conséquent n'hésitez pas à vous manifester si vous souhaitez participer au travail de l'association sur ces questions.

Avant de conclure, je voudrais souhaiter la bienvenue à nos nouveaux adhérents de 2021, que je cite par ordre alphabétique :

Albert ANSTETT

Olivier ATTIAS

Alexandra AUMONT

Grégoire AZZARO

Marion BOULFROY

Géraldine BRASIER PORTERIE

Pauline BREUZET-RICHARD

Andréa CEVALLOS

Malik CHAPUIS

Victoire CHATELIN

Maxime CLERY-MELIN

Sybille de COMPIEGNE

Aurélia CORDANI

Audrey DUFAU

Marie-Astrid DUMAIS

Isabelle FAIVRE

Valérie GRAY

Coline HEINTZ

Rudy LAHER

Anne LOUISET

Sarah MONNERVILLE SMITH

Valérie MORALES

Stéphane de NAVACELLE

Cyril ROTH

Caroline SCOLAN

Carole VERCHEYRE-GRARD

Soyez tous assurés que notre association est heureuse de vous accueillir, que vous pouvez compter sur les autres membres lorsque vous avez besoin d'aide sur un sujet de pratique professionnelle, et que s'il vous vient à l'esprit des sujets de formation ou d'étude qui peuvent être utiles pour le plus grand nombre, il ne faut pas hésiter à en parler à un membre du conseil d'administration.

J'ajoute que si vous souhaitez un jour travailler au sein du conseil d'administration, il ne faut pas hésiter à exprimer cet intérêt plutôt tôt que tard.

Je termine ce propos en exprimant au nom de l'association notre gratitude à ceux qui nous permettent de fonctionner comme nous le faisons.

Cette gratitude va d'abord à l'Ordre des avocats, dont le soutien est essentiel pour l'existence de l'association. Ce soutien prend la forme de la subvention

dont notre trésorière, Laurence Kiffer, va nous dire un mot dans un instant, mais il réside aussi dans l'importance que l'Ordre donne à notre association en qualité d'expert et de conseil en matière de procédure.

Madame le Bâtonnier, Madame la bâtonnière élue, chère Julie, nous vous en remercions.

La gratitude de l'association va ensuite à son comité scientifique, dont il ne m'étonnerait pas que ses membres pressentent que l'association pourrait bien avoir besoin d'eux ces prochains mois.

J'exprime donc notre gratitude à Mmes les professeures Soraya Amrani-Mekki et Corinne Bléry, et à MM. Denis Calippe, Pascal Chauvin, Savinien Grignon-Dumoulin, Emmanuel Jullien, Jean de Salve de Bruneton et Vincent Vigneau, sans oublier le président du comité, notre ancien président Stéphane Lataste.

La gratitude de l'association va pareillement à son conseil d'administration, dont les membres ajoutent à leurs charges professionnelles un travail souvent intense pour les activités, le développement, le rayonnement de l'association.

Je vous demande donc de remercier avec moi Mesdames Marguerite Aynès, Valence Borgia, Delphine Chesneau-Moukarzel, Michèle Dubuc, Laurence Kiffer, Juliette Schweblin, et Élodie Valette ; et Messieurs Maurice Bencimon, Jean-Yves Garaud, Jacques Guillemin, Alexandre de Jorna, Hervé Regnault, Olivier Saumon et Charles Simon ; avec une mention spéciale pour notre trésorière Laurence Kiffer et notre secrétaire du conseil, Delphine Chesneau-Moukarzel.

Notre gratitude va enfin à notre chef d'orchestre, Véronique Jeandé, sans qui rien ne pourrait fonctionner dans notre association.

Véronique, les années passent et vous entendez à chaque fois à peu près les mêmes mots de remerciement ; mais ne vous méprenez pas, leur répétition

n'altère en rien leur sincérité : merci pour tout le travail que vous faites pour faire fonctionner notre association.

Voilà, chers amis, les observations que je souhaitais vous soumettre pour vous rendre compte des activités et de l'état de notre association.

Nous allons à présent entendre le rapport de notre trésorière, puis la proclamation du résultat de l'élection des membres du conseil d'administration.

Quant à moi, je vous remercie de votre attention.